



PRÉA LAB

**JUNIOR ARCHITECTE
ÉTUDE & CONSEIL**

**École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est**



L'association Préa'Lab est une association de loi 1901 à vocation pédagogique et économique. Elle bénéficie d'un statut social de régime dérogatoire. Ce dernier est établi par l'arrêté ministériel du 20 juin 1988, ainsi que la Lettre circulaire n° 88/55 du 19 août 1988.

Préa'lab s'impose un formalisme juridique (statuts, assemblée générale, conseil d'administration, qualité des documents contractuels révisés par un avocat, tenue administrative soignée) et comptable (suivi et veille par un expert comptable).

Elle suit le Règlement CRC 99-01. Obligation de tenue de comptabilité selon les normes comptables. Comptes spécifiques : fonds associatifs et fonds dédiés.

Les dirigeants de l'association sont assurés et couverts au pénal. Ces derniers remplissent leurs fonctions à titre bénévole et engagent leur responsabilité civile et personnelle.

Comme toute association de loi 1901 fiscalisée, Préa'Lab récupère la TVA, est soumise aux impôts, et doit fournir à l'établissement d'un bilan comptable. Elle est soumise à l'impôt

sur les sociétés, ainsi qu'au CFE.

Préa'lab effectue dans le cadre comptable la collecte et le classement des pièces comptables :

- Factures clients
- Relevés bancaires
- Liste de chèques établis
- Remise de chèques.

L'association externalise la saisie comptable auprès d'un cabinet d'expertise qui effectue la révision et l'établissement des comptes annuels.

Les cotisations Urssaf sont calculées sur une base forfaitaire égale à 4 SMIC horaires par jour étude. Ces cotisations ouvrent des droits à la retraite, et une cotisation au chômage à titre solidaire (n'ouvrant pas de droits) calculée à partir de la base réelle.



À qui s'adresse Préa'Lab ? _____

p6

- Puis-je effectuer une mission dans n'importe quel organisme ?
- Je ne suis pas étudiant, puis-je m'adresser à Préa'Lab ?



Comment fonctionne l'association ? _____

p7

- Quelles sont les conditions à respecter pour passer par Préa'Lab ?
- Qu'est ce qu'une convention «tripartite» ?
- Qui se charge des démarches administratives ?
- Comment l'association s'occupe de la rémunération ?
- Quels sont les avantages dont fait profiter l'association ?



Des projets pour l'ENSAV&T _____

p14

- Qu'est ce que Préa'Lab apporte aux étudiants ?
- Que fait l'association de ses revenus ?



L'UNJA, l'union nationale des _____ p16 **jeunes architectes**

- Qu'est ce que «l'UNJA» ?
- A quoi ce regroupement sert-il ?



Quelques agences passées par _____ p17 **Préa'Lab**

- Quelles sont les agences connaissant Préa'Lab ?



Des chiffres clefs _____ p18

- Depuis quand l'association existe-t-elle ?
- Combien de missions ont-elles été effectuées ?

A QUI S'ADRESSE PRÉA'LAB ?

Les acteurs qui peuvent entrer en jeu

Préa'Lab est une association en lien avec les études d'architecture, pour les étudiants inscrits à l'école et qui souhaitent compléter leur cursus par une expérience professionnelle rémunérée.

L'association s'adresse :

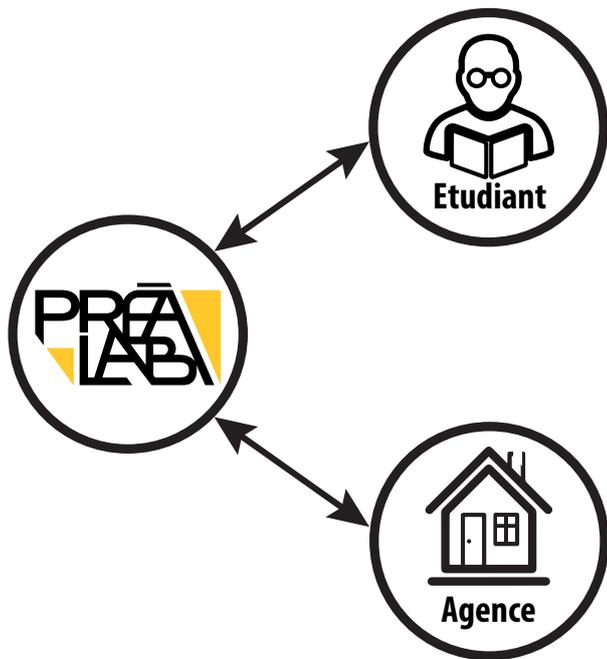
- aux étudiants en Mise en Situation Professionnelle (MSP) tel que les HMONP, les DSA, ou encore les DPEA
- les étudiants en césure, (l'association permet jusqu'à 8 mois de mission au lieu d'un maximum de 6 mois en stage)
- les étudiants redoublant un semestre et souhaitant travailler
- les étudiants travaillant en parallèle des études

Avant qu'une convention soit établie, celle-ci doit respecter quelques conditions:

- L'étudiant doit être inscrit à L'ENSAV&T
- La rémunération doit correspondre au minimum de la grille tarifaire de l'association.
- La mission ne doit pas dépasser plus de 8 mois.
- La rémunération ne peut pas excéder les 15 000€ net par année fiscale.
- L'étudiant est tenu de fournir un rapport de mission expliquant l'apport pédagogique de sa mission **auquel cas il n'est pas rémunéré.**
- Il faut au minimum une semaine de délai entre la réception des formulaires et le début de la mission.

FONCTIONNEMENT

Convention Tripartite



Préa'lab fonctionne par le biais de conventions d'étude signées entre les différents acteurs. Une première convention avec l'entreprise puis une acceptation de mission avec l'étudiant.

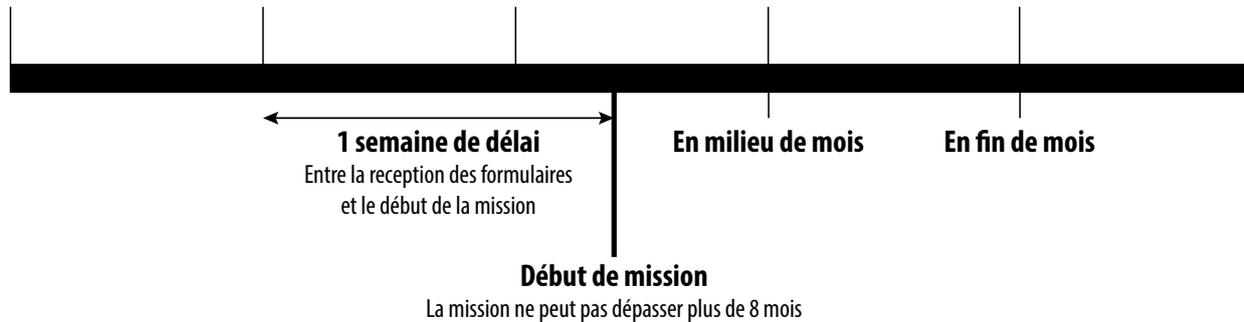
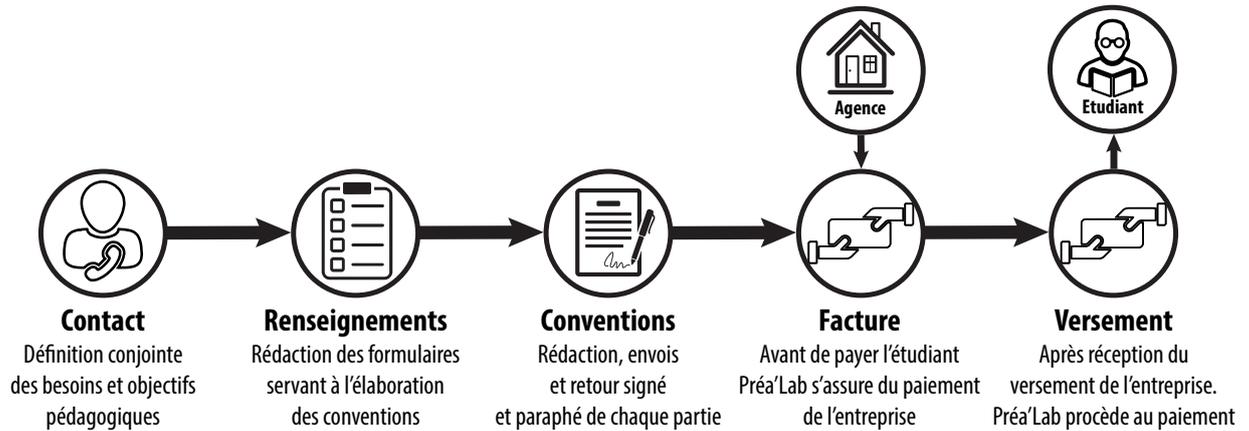
L'entreprise et l'étudiant ne sont jamais reliés par une convention !

L'association sert d'intermédiaire, elle s'occupe des démarches administratives ainsi que de la rémunération.

FONCTIONNEMENT

Démarches administratives

p9



FONCTIONNEMENT

Démarches administratives

Préa'Lab gère les différentes démarches administratives. L'association rédige la convention d'étude et l'acceptation de mission au début de celle-ci. Si des modifications doivent avoir lieu au cours de la mission, l'association gère l'édition de l'avenant attestant de ces modifications, ainsi que les factures envoyées chaque mois.

En début de mission ou en cas de prolongement, l'étudiant doit être déclaré par l'association à l'Urssaf. Bien qu'une partie des déclarations sociales soit effectuée directement par Préa'Lab, l'association doit faire appel à un cabinet comptable professionnel pour déclarer chaque mois le travail effectué par l'étudiant et éditer sa fiche de gratification. Une fois le paiement de l'agence perçu par l'association, Préa'Lab verse directement la rémunération à l'étudiant et lui envoie le bulletin de paie.

FONCTIONNEMENT

Rémunération

p11

Vocabulaire administratif à ne pas confondre :

Une échéance : Une échéance correspond à 1 mois. Complète, elle est composée de 22 jours études (moyenne calculée sur l'année).

Un jour étude : Il s'agit d'une unité de calcul utilisée par les junior architecte, il ne correspond pas à un jour travaillé dans le calendrier. Il compte 7 heures de travail.

HT : Un montant Hors Taxe est un montant qui ne comprend pas les taxes comme la TVA, c'est le prix affiché sur les bulletins de versement.

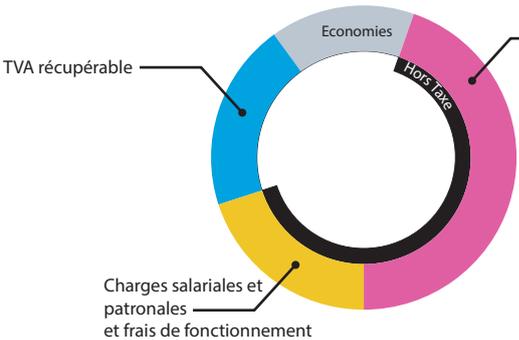
TTC : Un montant Toutes Taxes Comprises est un montant comprenant le Hors Taxe et la TVA.

TVA : La Taxe de Valeur Ajouté est comprises dans le montant TTC et est récupérable par les entreprises. Elle est fixée à 20%.

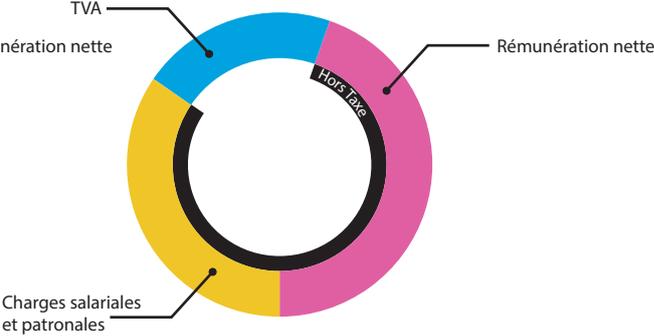
Net : Le montant Net est versé à l'étudiant, c'est le montant HT duquel sont déduites les charges salariales et patronales, les frais de fonctionnement de l'association, les impôts.

FONCTIONNEMENT

Rémunération



**Statut étudiant
Préa/Lab**



Statut de salarié

FONCTIONNEMENT

Avantages

p13

Avantages pour l'employeur :

En passant par Préa'lab, le statut de junior architecte permet à l'organisme de payer des charges salariales et patronales réduites. Il faut aussi savoir que la T.V.A. est récupérable.

Notre association se charge de la gestion administrative et de la comptabilité.

D'autre part, notre fonctionnement permet d'adapter la rémunération au cours de la mission par un système d'avenants si le nombre de jour étude fluctue ou si la charge de travail ne correspond plus à la convention initiale.

Avantages pour l'étudiant :

L'étudiant acquiert une expérience professionnelle décemment rémunérée. Il gagne en assurance, autonomie et se responsabilise.

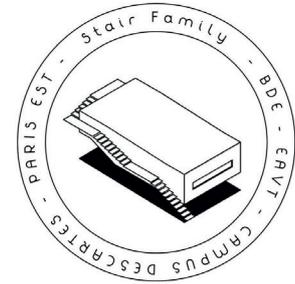
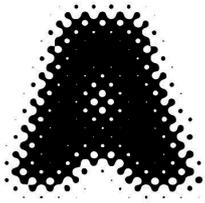
En effet, c'est à l'étudiant de définir **les contenus de la mission** avec l'agence, d'être responsable de sa mission et de son bon déroulement (négociation, planning, paiement, décompte d'heures, etc.).

Attention : En passant par l'association, l'étudiant n'est pas considéré comme un salarié et ne cotise donc pas pour le chômage ni pour la retraite. La meilleure situation pour l'étudiant est d'obtenir un CDD ou un CDI.

PROJETS

Grâce à la marge de fonctionnement qu'elle réussit à dégager, Préa'lab a pour objectif, d'aider toute initiative étudiante et de participer à l'amélioration du cadre de vie des étudiants.

De nombreux projets ont vu le jour comme l'organisation de conférences, l'acquisition d'une machine à découpe Laser, le financement des associations étudiantes de l'école (BDE, ArchiFlou, La Charrette, Alumni), ainsi que l'édition du journal des étudiants : Poteau Poutre. Mais aussi l'organisation d'une formation Revit. Elle a financé l'achat de fauteuils gonflables qui sont à disposition de tous étudiants dans le hall de l'école. Dernièrement, l'association a financé l'achat de t-shirt pour le BDS et a financé une partie du festival les entrevues de l'architecture. Actuellement, de nombreux projets sont en cours !



Les entrées de l'architecture présente
UN SENTIMENT D'ÉTRANGETÉ
 Festival d'architecture et de cinéma

10 - 18 mai 2019
 Pavillon de l'Ansonal, Paris 4
 Biennale d'architecture et de paysage, Versailles
 Proposition de films suivis de ateliers
 Entrées libres sans réservation

15:00 **Le langage de la machine** - espace et abstrait
 Céline Sciamma, Anne-Cécile
 15:30 **Le langage de la machine** - espace et abstrait
 Céline Sciamma, Anne-Cécile
 16:00 **Le langage de la machine** - espace et abstrait
 Céline Sciamma, Anne-Cécile
 16:30 **Le langage de la machine** - espace et abstrait
 Céline Sciamma, Anne-Cécile
 17:00 **Le langage de la machine** - espace et abstrait
 Céline Sciamma, Anne-Cécile
 17:30 **Le langage de la machine** - espace et abstrait
 Céline Sciamma, Anne-Cécile
 18:00 **Le langage de la machine** - espace et abstrait
 Céline Sciamma, Anne-Cécile



Et d'autres projets sont en cours d'élaboration !

UNJA

(UNION NATIONALE DES JEUNES ARCHITECTES)

Préa'lab est à l'origine avec 5 autres associations du même type issues des autres écoles d'architectures parisiennes de la création d'une fédération nommée UNJA.

Elle a pour but de défendre les intérêts des associations de notre type, et ceux des étudiants en école d'architecture. Des rapprochements avec les Ordres d'Ile-de-France et National ont été engagés. Une charte éthique a été rédigée dont Préa'lab s'engage à respecter. Nous nous engageons entre autres à suivre les préconisations de l'Ordre et de la convention collective concernant les rémunérations minimum des étudiants.

AGENCE PASSÉES PAR PRÉA'LAB

p17

Philippe Barthélémy & Sylvia Grifo / architectes

MOOTZ / PELÉ
ARCHITECTES



Construction
et Environnement



ATELIER COS
ARCHITECTURE | DESIGN | CONSEIL

DATA

NP2F

ATELIERS LIJON ASSOCIÉS | ARCHITECTES
URBANISTES
PAYSAGISTES



Barrault Pressacco

ALEXANDRE CHEMETOFF & ASSOCIÉS

MARC MIMRAM | ARCHITECTE DPLG
INGÉNIEUR ENPC

CHIFFRES CLÉS



Préa'Lab existe depuis 2003



Depuis le lancement de l'association, plus de 450 étudiants sont passés par Préa'Lab



Et chaque année, entre 15 et 20 étudiants sont en convention avec l'association



270 agences nous ont fait confiance



La moyenne de rémunération en mise en situation professionnelle est de **1951,40€** net pour 22 jours études en passant par Préa'Lab, ce qui est au dessus des 1800€ net de notre grille tarifaire.



En moyenne, sur 10 étudiants en formation HMONP, 7 obtiennent un CDD en fin de convention avec l'association.



Email - prealab@gmail.com

Facebook - PreaLab

Téléphone - 06.70.51.37.06
